Le Blond fHt 1990 f
Case FRC 16492

SUR LE SYSTÊME MONÉTAIRE DÉCIMAL.

MÉMOIRE remis au Miniſtre des Finances, le 24 nivôse an VI, & préſenté par lui à la Commiſſion des finances du Conſeil des Cinq-Cents.

TOUTE inſtitution nouvelle eſt une conquête du génie; & il doit pour la conſerver établir un enſemble de loix qui ſe ſoutiennent, ſe ſecourent mutuellement, & ſur-tout éprouvent le moins de réſiſtance poſſible de tout ce qui eſt appelé à s'y ſoumettre. Le plus ſouvent, cette non-réſiſtance dépend de petites conſidérations qui échappent au génie créateur, qu'il mépriſe même comme minutieuſes, parce qu'elles diſparoiſſent à la hauteur où il s'eſt porté pour embraſſer l'harmonie totale de ſon plan.

J'ai eu le bonheur d'être un des premiers à demander que la meſure univerſelle deſcendît de celle de la Terre: alors encore une grande partie de l'Académie penchoit pour

THE NEWBERRY LIBRARY

le ſyſtême pendulaire. J'ai fait entendre le premier mémoire où le nom de *mètre* ait été propoſé : il eſt vrai que je deſirois, & que je regrette encore, qu'en préférant le calcul par 12 à celui par 10, on n'ait pas oſé établir, ou au moins préparer l'addition ſi commode de deux chiffres nouveaux : mais au défaut de cette innovation dont toute l'étendue a pu effrayer, ou pour laquelle on ne nous a pas cru mûrs, nul doute que la diviſion décimale ne ſoit la mieux adaptée à notre numération actuelle : celle-ci d'ailleurs a l'ineſtimable avantage d'être, pour ainſi dire, une langue commune à tous les peuples policés ; de ſorte qu'il ne faut de leur part qu'une ſeule volonté pour admettre le ſyſtême entier de nos meſures, de nos poids, de nos monnoies.

Les meſures & les poids ſont terminés avec toute la ſagacité qu'on pouvoit attendre des ſavans illuſtres qui ont dirigé & même exécuté ce grand travail.

A peine peut-on remarquer un ou deux objets ſuſceptibles de diſcuſſion, ſoit quant au choix de quelques mots compoſés, ſoit quant à l'unité de poids priſe infiniment bas.

Il s'agit actuellement de fixer la progreſſion des monnoies.

Cette queſtion a pu effrayer un inſtant par l'intime union qu'on lui a toujours ſuppoſée avec la balance du commerce ; mais c'étoit encore un préjugé à vaincre, & j'avois préparé une diſcuſſion approfondie du faux point de vue ſous lequel les changes ſont ordinairement regardés relativement à leur baſe métallique, lorſque j'ai trouvé les mêmes idées expoſées de la manière la plus lumineuſe dans le rapport du Miniſtre des Finances ; & deſormais toute difficulté s'évanouit en iſolant la monnoie d'or de celle d'argent, & ne reconnoiſſant plus qu'une ſeule unité monétaire.

L'or devient un acceſſoire dont l'évaluation n'intéreſſe plus aſſez eſſentiellement les ſpéculations commerciales pour qu'il y ait de grands inconvéniens à en fixer un peu plus ou un peu moins ſcrupuleuſement l'équilibre ; & comme dans la poſition actuelle nous avons à regretter une maſſe conſidérable d'or, ſortie de la circulation tant par l'émigration que par l'enfouiſſement, il doit être ſalutaire d'en forcer un peu le taux pour le faire reparoître, ſans craindre, comme la commiſſion, que le commerce en ſouffre, puiſque d'abord il ſaura bien lui-même ne contracter que de la manière la plus avantageuſe ; qu'enſuite il y a bien moins de précau-

tions à prendre pour prévenir la ſortie clandeſtine des tonnes d'argent que celle des rouleaux de louis ; & qu'enfin, il eſt bien vrai que la prime que nous avons vu monter juſqu'à 7 & 8 ſous par louis, c'eſt-à-dire, un 30e, annonce aſſez que nous ne ſommes pas à la proportion réelle.

J'en viens donc aux ſeuls objets qui reſtent à régler, les noms & les empreintes ; objets qui je le repète, tout indifférens qu'ils puiſſent paroître, tiennent eſſentiellement au plus ou moins de faveur que le nouveau ſyſtême mérite non-ſeulement de la part des républicains, mais de tous les peuples policés.

Le franc n'eſt pas un mot créé, mais repris ou plutôt iſolé de ſon ſynonyme *livre*, qui lui-mêmedepuis long-temps ne répond plus à ſa ſignification ; & dans cet iſolement nous pouvons obſerver déjà les effets d'une négligence d'expreſſion.

On a eu la mal-adreſſe de ne dire que comme par ſouvenir, & après quelque temps de circulation, que le *franc* valoit un 80e. de plus que la *livre* ; & il eût fallu dire que la *livre* valoit un 81e. de moins que le *franc* : au lieu d'annoncer la pièce de *cinq francs* pour 5 livres 1 ſ. 3 d. ; il falloit avertir que l'écu de ſix livres valoit $\frac{3}{4}$ de décimes

moins que *six francs*, obliger tous ceux qui s'en seroient servi, à payer le supplément de 18 deniers; & la pièce de cinq francs se seroit emparée aussi-tôt de la circulation.

Cela sera plus difficile actuellement, mais n'en est que plus nécessaire; le Gouvernement peut en donner l'exemple en distinguant formellement dans toutes les caisses publiques, les paiemens & les engagemens en francs de ceux en livres. Quoi de plus ridicule, par exemple, que de régler en francs les traitemens de tous les employés, & de leur retenir la différence du franc à la livre.

Il est aussi très-urgent d'engager la banque à cotter ses *cours* en francs & non plus en écus: l'uniformité demanderoit en même temps que dans toutes les places de commerce de la République, tous les changes d'Europe soient ramenés de manière à ce que la France reçoive toujours le *certain* & donne *l'incertain*, auquel les fractions décimales s'approprient bien mieux que la bigarrure qui résulte des diverses fractions étrangères.

Si l'on échappe ce moment de la nouvelle *cotte des cours*, il se glissera quelque fausse pratique qu'on aura autant de peine à rectifier que le nom de centime appliqué à la pièce de cinq francs, faute par le législateur de lui en avoir donné un.

Avant de s'occuper de ce nom, il faut savoir s'il ne conviendroit pas d'établir une pièce de dix francs : on a parlé de la faire en or; mais telle jolie que fût cette petite monnoie d'or, elle n'est plus admissible dans l'isolement de l'or & de l'argent.

En argent, son diamètre ne surpasseroit guères celui de l'écu de six livres que de 4 millimètres (moins de deux lignes), en lui donnant une épaisseur proportionnée.

L'usage a dû montrer que la pièce de cinq francs destinée à faire des piles de 100f. dans les paiemens, y est très-peu propre en ce qu'elle n'est pas assez large pour la hauteur de sa pile : celle de dix francs s'empileroit très-bien. Si d'ailleurs, on ne jugeoit pas à propos de la multiplier beaucoup, il suffiroit d'en faire fabriquer dans un seul hôtel des monnoies, pour que son existence réalisât le nom de *pistole* connue dans presque toutes les langues, & permît d'employer celui de *demi-pistole*.

La pièce de *deux francs* s'appelleroit *doublon* ou *double-franc*.

Celle d'or *décat* analogue à ducat & rappelant le *décagramme* de son poids.

La pièce de billon de 25 centimes s'appelleroit un *quartain* : je ne crois cependant

pas que ce doive être la fraction à adopter.

Les pièces intermédiaires, dont il ne paroît guères poſſible de ſe paſſer, ſeroient bien plus commodes ſi elles ſuivoient la nouvelle répartition du kilogramme d'eſſai : il ne ſe ſubdiviſe pas de deux en deux comme les anciens poids de marcs; mais chaque poids eſt diſtribué en la moitié, les $\frac{3}{10}$ & les deux autres dixièmes.

De ſorte que la piſtole ſe partageroit en *demi-piſtole*, *triple-franc*, & *double-franc*; le franc, en *demi-franc*, *triple-décime*, & *double-décime*; enfin, le décime lui-même, en *demi-décime*, *triple-centime*, & *double-centime*.

Il réſulteroit de cette ſubdiviſion la plus grande facilité pour tous les appoints : les ſommes rondes au-deſſus de 7 francs ſe payeroient toutes avec des *demi-piſtoles* & des *triples-francs*; de même que celles en décimes avec le triple & le double.

Rien de plus ſimple que cette ſuite monétaire.

En argent,	piſtole,	10 francs	50 grammes.
	demi-piſtole,	5	25 grammes.
	triple-franc,	3	15 grammes.
	double-franc,	2	10 grammes.
	franc,	1	5 grammes.
	demi-franc,	5 décimes	2 gram. $\frac{1}{2}$

En billon, à $\frac{1}{10}$ d'argent,	triple-décime,	3	grammes.
	double-décime,	2	grammes.
En cuivre,	décime,	20	grammes.
	double-décime,	10	grammes.
	triple-centime,	6	grammes.
	double-centime,	4	grammes.
	centime,	2	grammes.

Nous avions dans l'ancien ſyſtême,

en argent.	*en billon.*	*en cuivre.*
6 francs.	2 ſous.	1 ſou.
3 livres.	18 deniers.	2 liards.
24 ſous.		1 liard.
12 ſous.		
6 ſous.		

C'eſt en argent, la *piſtole* de plus; & en cuivre, le *décime*, & le *centime*; c'eſt-à-dire, trois points très-intéreſſans de l'échelle décimale : & tous trois peuvent être frappés dans un ſeul hôtel des monnoies, parce que les intermédiaires ſuffiſant à toutes les ſupputations, il ne faut les regarder que comme les anneaux qui complettent d'une manière abſolue, la chaîne décimale.

Ce même ſyſtême décimal ne ſauroit être trop rappelé juſques dans le type monétaire, & ce n'eſt pas aſſez d'un chiffre pour avertir que la monnoie eſt calculée.

Je demande, au nom des Sciences, que ſi c'eſt à leur flambeau que s'eſt éclairci cette

fois le dédale des monnoies, leur gloire y ſoit ſolemnellement conſacrée. Certes, ce n'eſt plus un Agent, un Miniſtre qui à ſa volonté ordonne, varie un titre, une empreinte: ce ſont les expériences & les travaux des Sages, des Savans qui ont tout réglé; tout doit rappeler cet important ſervice. La République en ſera-t-elle plus libre, plus reſpectable, plus grande, lorſqu'un graveur aura chargé ſes monnoies de bas-reliefs emblêmatiques de liberté, de force, d'indiviſibilité, tout cela ne reſſemble-t-il pas, ne prépare-t-il pas un blazon de nouvelle conſtruction; & quel arbitraire ne riſque-t-on pas de voir s'établir dans des types qui ne convenant pas plus à une monnoie qu'à toute autre objet, peuvent varier ſans motif réel, & ſous tel ou tel prétexte que feroit valoir auprès du Corps légiſlatif, un prépoſé à la fabrication.

Pourquoi d'ailleurs oublier qu'ici la République françoiſe ne travaille pas pour elle ſeule: de même que dans les poids & meſures, elle ne fait que donner à l'Univers l'exemple & le premier emploi de ce ſyſtême ſuperbe, où tout dérivé de la Nature doit être ſimple comme elle.

Combien il eſt convenable au grand ſyſtême de fraternité univerſelle que la France

paroiſſe ſeulement préparer à tous les Peuples qui s'aſſocieront à elle des monnoies mathématiquement ſupputées.

Mais pour cela il faut que ces monnoies ne portent d'empreinte que celles qui peuvent exprimer leur nature, leur valeur, leur origine.

Que *le Génie des ſciences*, par exemple, ſoit repréſenté *planant au-deſſus du globe, & d'une main hardie oſant poſer ſur ſa circonférence le compas, la meſure.*

La légende *pour l'Univers*, exprimeroit que ce n'eſt pas pour elle ſeule que la France a travaillé.

On varieroit le ſujet ſuivant la grandeur; mais on mettroit toujours dans la main du Génie la règle décimale, ſur laquelle ſeroient conſignés avec ſoin 4, 3 ou au moins 2 centimètres, dont un diviſé en millimètres, pour multiplier dans la main de tous les Hommes l'échelle & la meſure, dérivée de celle de la Terre.

Comme dans les médailles, un exergue conſerveroit le poids. Le titre eſt inutile, puiſque tout eſt à $\frac{9}{10}$ de fin. Il ne faut d'ailleurs qu'un ſimple chiffre de poinçon pour le conſacrer.

Quand au revers, il eſt tout ſimple d'y con-

ſerver en légende le nom de la *République Françoiſe*, qui devient alors la ſignature, la garantie de la monnoie. Une couronne de laurier, qu'il ſeroit bon d'entrelacer d'olivier, pour annoncer que la France eſt auſſi grande dans la paix que dans la guerre, ſeroit le cadre du nom de la pièce, lequel toujours doit exprimer ſa valeur.

Aug. Sav. LE BLOND.

TYPE ET LÉGENDE DE LA PIECE D'OR.

TYPE : Le Génie planant au-deſſus du globe, & d'une main hardie oſant poſer le compas ſur ſa circonférence : de l'autre main, il tient la canne métrique, dont un centimètre eſt diviſé ſcrupuleuſement en millimètre.

LÉGENDE : POUR L'UNIVERS.

LE Rapport ſur les Monnoies, ſoumis au Conſeil des Cinq-Cents le 17 Ventôſe dernier, par le citoyen Prieur, ayant conſacré l'offrande que j'avois fait au ſyſtême monétaire, d'un type & d'une légende, je crois de mon devoir de ſoutenir l'un & l'autre, non point comme créés par moi, mais comme liés eſſentiellement au ſuperbe ſyſtême des poids & meſures.

Tous ceux qui prennent un véritable intérêt à la propagation des principes métriques, ont dû reconnoître dans la diſcuſſion qui a eu lieu à ce ſujet au Conſeil des Anciens, la néceſſité d'en rappeler encore les élémens, ou au moins d'en faire ſentir l'importance & l'enchaînement.

Il me ſera permis, ſans doute, de rappeler avec quelque complaiſance qu'ils ſe trouvent

déjà en ſubſtance dans le mémoire que je lus à l'Académie des Sciences le 12 Mai 1790.

Je ne m'y ſuis pas borné à créer le nom de *mêtre* pour une ſubdiviſion progreſſive du méridien (1), j'ai encore établi les moyens de rattacher les poids aux meſures par une diviſion millenaire; le beſoin d'aſſujétir à un calcul ſimilaire les fractions des diverſes unités; & ſur-tout l'utilité d'une nomenclature abſolument neuve, qui, tirée de la choſe même, pût convenir à tous les peuples.

Huit années de travaux des Phyſiciens & des Mathématiciens les plus illuſtres, ont donné à toutes les parties de ce ſyſtême toute l'harmonie dont elles étoient ſuſceptibles.

Auſſi, en rédigeant, au mois de Nivôſe dernier, les réflexions que le Miniſtre des Finances a remis pour moi à la Commiſſion, j'ai eu bien moins pour but de préſenter quelques idées ſur ce qui reſtoit indécis, que de préparer le tribut ſolemnel que les Sciences & les Arts ont droit d'attendre de l'Univers.

Car c'eſt *pour l'Univers* que de *la diſtance du pôle à l'équateur*, *le Génie* aura ſu déduire l'unité monétaire, dont l'invariabilité intéreſſe ſi vivement tous les rapports ſociaux.

---

(1) La 31,104,000^{e}. partie.

Eh quoi ! le banquier regardera comme une juſte & honorable prérogative de ſa loyauté & de ſa vigilance, la confiance illimitée qui ſuit ſa ſignature aux extrémités du monde, ſans diſtinction de rivalité ni d'alliance ; & l'heureux concours des obſervations ſcientifiques, des rapprochemens les plus ingénieux, de l'induſtrie la plus ſcrupuleuſe, ne pourra de même s'aſſurer, en livrant une pièce à la circulation, qu'elle ſoit favorablement accueillie de tous les Peuples, & qu'elle devienne réellement, à la ſortie du balancier, la pièce de l'Univers.

Malheur au Politique inepte qui refuſeroit une telle garantie, ou qui croiroit y voir un empiètement ſur ſes droits. Celui-là ne briſera de long-tems encore les entraves ſous leſquelles gémit le commerce, & ne lui rendra cette liberté, cette facilité de communications, ſans leſquelles il n'eſt que trafic ou monopole.

L'Homme d'état, au contraire, ne peut trouver dans cette légende & cette empreinte, qu'une proteſtation ſolemnelle faite par la France, de ne plus conſerver aucun droit ſur cette fabrication de monnoie. Proteſtation qui devient une véritable conſécration, dès l'inſtant qu'elle eſt ſpécialement adaptée à une

monnoie d'or isolée de l'échelle monétaire françoise.

Ce seroit peu, en effet, pour les Représentans de la Grande Nation, d'avoir, si j'ose le dire, déposé leur autorité dans les mains des Savans; de sorte que dans toute l'acception des termes, ce sera réellement la République des Lettres qui, pour organiser cette importante partie de la législation, aura employé les lumières & les ressources de tous les âges & de toutes les nations.

Ce ne seroit même pas assez d'avoir su se restreindre à n'être que les témoins, les dépositaires des travaux, les organes des résultats.

Ils doivent encore trouver une nouvelle gloire à placer eux-mêmes, hors de leur portée, un point de signal qu'ils soient dans l'heureuse impossibilité de jamais ébranler.

On aura peut-être de la peine à se figurer que ce point invariable soit précisément cette pièce d'or, qui, par essence, appelle de temps en temps une décision législative. C'est-là cependant ce qui prouve le mieux qu'elle n'appartient pas plus à la France qu'aux autres Puissances.

Replacée dans l'état primitif des monnoies, elle est un *signe d'échange* absolu, portant seulement l'annonce de son titre & de son poids,

& attendant de chaque Nation la valeur relative à ſes beſoins. La France, comme les autres, n'aura qu'à déclarer à telle ou telle époque (1) qu'elle répond à tel ou

(1) Il paroît que la rapacité connue de l'agiotage fait craindre de lui donner un nouvel aliment par cette fixation variable : mais oublie-t-on que cette variation ne devant avoir lieu dans la valeur que quand elle exiſtera dans la proportion, aucun pouvoir ne peut maîtriſer cette proportion: & qu'il en réſultera ſeulement, qu'au lieu d'attendre, comme dans le ſyſtême des refontes de monnoie, que la différence ſoit aſſez conſidérable pour exiger une meſure auſſi longue & auſſi coûteuſe, les légiſlateurs pourront arrêter dès ſes premiers inſtans le ſoutirement inſenſible de celle des monnoies qui gagne ſur l'autre. Bien entendu que pour rétablir cet équilibre de valeurs, ils ne ſe régleront pas ſeulement ſur les ſeuls mouvemens que l'agiotage auroit pu imprimer à la Bourſe, mais ſur les rapports connus des premières maiſons de banque de l'Europe. Pour parvenir à ce but d'une manière plus indépendante, le corps légiſlatif peut décréter, non pas que tous les six mois il prononcera ſur la valeur de la pièce d'or, mais que tous les trois mois les Commiſſaires de la Tréſorerie feront un rapport ſur l'état du numéraire préſumé, & que ce ſera ſeulement lorſque ce rapport annonceroit un balancement ſenſible, qu'il ſeroit nommé une commiſſion pour s'aſſurer s'il eſt ou non l'effet de mouvemens accidentels, d'un jeu forcé de place, ou de l'eſſence même des choſes, & faire en conſéquence ſon rapport d'ordre du jour ou de nouvelle fixation.

tel nombre de ſes unités monétaires, de ſes *francs*.

Je ſais que les *francs* d'argent portent eux-mêmes ce caractère d'invariabilité ; mais de long-tems peut-être, on ne perſuadera aux Nations étrangères que des pièces exprimant les unités monétaires d'un pays, & par là néceſſairement liées au régime burſal ou fiscal, n'ayent pas, comme on l'a vu de tous tems, à en éprouver les mouvemens & à ſe prêter aux beſoins d'état.

Nous-mêmes, ſuivant la remarque judicieuſe du Rapporteur au Conſeil des Anciens, aurions tort d'annoncer que les circulations de monnoies étrangères, calculées ſur les mêmes baſes, dépendroient de nos traités d'alliance : c'eſt, abſtraction faite de tout rapport politique, c'eſt dans toutes les circonſtances que les monnoies *décimales-métriques* doivent ſervir au commerce ; & il eſt trop heureux d'avoir à lui en préſenter une abſolument dégagée de tout ce qui tient à un ſyſtême particulier.

La pièce d'or ſera donc réellement la *Pièce de l'Univers*. J'avois propoſé pour elle le nom de *Décat*, qui exprime le décagramme de ſon poids, avec une conſonnance qui ne fait que rappeler un nom familier à l'Europe, ſans toutefois laiſſer de confuſion.

Je demandois enfin, que la mesure placée dans la main du Génie, ne soit pas seulement emblêmatique, mais qu'elle offrît un ou deux centimètres, dont un demi au moins, soigneusement divisé en millimètres (1). Alors il ne faudra pas d'efforts d'imagination, ni de commentaires bien longs pour sentir combien il est utile de faire servir la circulation même de notre pièce d'or à la propagation de nos mesures, & de les porter par elles dans toutes les parties du globe.

Il faudra bien moins de temps pour cette explication, que n'en demanderoient, je ne dis pas les blazons dont les monnoies Européennes sont surchargées d'une manière souvent si confuse, mais les emblêmes métaphysiques & moraux par lesquels on croit faire respecter la Révolution Française; & qui peut-

(1) Ce n'est pas seulement sur la pièce d'or qu'il sera intéressant de propager la graduation métrique. La pièce de cinq francs, plus grande & sur-tout plus répandue, remplira encore bien mieux cette destination: & tel que soit le type qui sera choisi, on sent la facilité d'y adapter quelque règle ou baguette, ne fût-ce que dans le filet qui sépare le type de l'exergue. Je regarde cette gravure métrique sur le poinçon monétaire, comme un des pas les plus importans pour familiariser avec les nouvelles mesures ceux qui s'en occupent le moins.

être, en définitif, répugneroient encore plus à des cabinets ombrageux, que le type purement scientifique qu'avoit adopté le Conseil des Cinq-Cents.

Puisse le *Décat* se placer enfin sur le fronton du grand édifice des poids & mesures, dans les fondemens duquel j'aurai eu le bonheur d'accompagner le nom du mètre de quelques réflexions utiles : ainsi, souvent la même main obscure qui travailla aux premières fouilles, place au sommet de la voûte le bouquet qui doit annoncer à tous les yeux la gloire *des Architectes*.

Paris, le 6 Thermidor, an 6.

Aug. Sav. LE BLOND.

De l'Impr. de DEMONVILLE, rue Christine, N°. 12.

325